

LA FOIRE DU VR

MANUEL DE L'EXPOSANT – «Petite surface / Québec 2025»

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

pp.2-11

INFORMATION DU PROMOTEUR	page 2
HORAIRE DE LA FOIRE	page 2
ADRESSE DE LIVRAISON	page 2
AVIS ET CONSIGNES À SUIVRE	pages 3-5
NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STANDS	page 6
AIDE MÉMOIRE	page 7
CARTE(S) D'ACCRÉDITATION SUPPLÉMENTAIRE(S)	page 8
BILLETS PRÉ-VENTE	page 9
RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS	page 10
BILLETS DE STATIONNEMENT	page 11

Organisé par



Présenté par



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INFORMATION DU PROMOTEUR

PROMOTEUR

Steve Lapierre slapierre@acvrq.com
Directeur général

Jacques Dupuis jdupuis@acvrq.com
Coordonnateur d'événements

Karine Thibault kthibault@acvrq.com
Assistante à la coordination

POUR NOUS JOINDRE

Steve Lapierre : 418-265-9817

Jacques Dupuis : 418-564-4688

Karine Thibault : 438-393-4747

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRE DU SALON

HORAIRE DE LA FOIRE DU VR

Jeudi 30 octobre 2025 11 h à 20 h

Vendredi 31 octobre 2025 11 h à 20 h

Samedi 1^{er} novembre 2025 10 h à 19 h

Dimanche 2 novembre 2025 10 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION

Nom de l'exposant :
Numéro de Stand :
Personne ressource à la Foire :
Foire du VR de Québec 2025
Centre de foires - ExpoCité
2005, rue de l'Exposition
Québec, QC G1L 0B7



Voici les informations que vous
devez mettre sur vos boîtes
et/ou palettes.

Livraison le 28/29 octobre

AVIS ET CONSIGNES

ACCÈS À L'EXPOSITION

LE PORT DE LA CARTE D'ACCRÉDITATION EST OBLIGATOIRE.

Les menus travaux et l'entretien du stand doivent s'effectuer dans la période allouée qui précède l'ouverture au public. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants et leur personnel doivent libérer les lieux immédiatement après la sortie du public. **LA PRÉSENCE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS SUR LE SITE DURANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE EST STRICTEMENT INTERDITE.**

ACQUITTEMENT DES COMPTES

L'exposant doit respecter les modalités de paiement indiquées sur le contrat approuvé. L'exposant aura droit à ses cartes d'accréditation et sera admis sur le site d'exposition à condition d'avoir acquitté les sommes dues au promoteur, en totalité.

ASSURANCES

L'exposant s'engage à tenir le promoteur indemne de tous dommages, frais ou de toutes responsabilités envers une personne, quelle qu'elle soit, ou relativement à celle-ci, découlant de l'occupation de l'espace loué par l'exposant ou de tout produit exposé, équipements et accessoires reliés à cette occupation ou aux activités de l'exposant, ses préposés, représentants ou employés dans le cadre de cette occupation, que ces activités aient lieu dans l'espace loué, le bâtiment ou ailleurs.

L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une couverture d'assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie de non moins de 2 000 000,00\$ par sinistre et incluant une clause de recours entre co-assurés, et fournir un préavis de trente (30) jours au promoteur en cas de résiliation de la police ou de changement important apporté à celle-ci. Le promoteur sera désigné comme assuré additionnel pour toutes les activités découlant de la participation de l'exposant à l'exposition.

ATTITUDE, COMPORTEMENT ET RESPECT

Les exposants sont responsables de leur personnel, de leur comportement et attitude. Par conséquent, dans le but de maintenir une Foire harmonieuse, toute personne jugée violente, agressive, déplaisante ou indésirable, devra être expulsée des lieux d'exposition. Aucun excès ne sera toléré, aussi bien avec les autres exposants, les visiteurs, que le personnel du promoteur.

Le promoteur se réserve le droit de refuser l'accès au hall d'exposition à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la direction, est indésirable, ivre, sous influence d'une drogue, ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement de l'exposition.

BRUIT

La réglementation municipale sur le bruit dans les locaux commerciaux limite la puissance sonore. Le promoteur se réserve le droit de faire respecter un niveau sonore acceptable, soit 85 décibels à 5 mètres de la source, afin de favoriser un bon voisinage. L'utilisation de microphone dans les kiosques est sujette à l'approbation du promoteur.

CARTES D'ACCRÉDITATION

Le nombre de cartes est déterminé selon votre contrat. Elles seront disponibles au bureau du promoteur à l'entrée de la Foire, à condition d'avoir acquitté au préalable toutes les sommes dues au promoteur. Des frais sont exigés pour l'émission de carte supplémentaire (voir page 8). La carte d'accréditation demeure la propriété de la Foire et son usage illégal ou frauduleux entraînera une expulsion immédiate du site d'exposition. Pour inviter vos clients, fournisseurs, parents et amis à venir visiter la Foire du VR, vous pouvez **commander des billets de prévente** en complétant et retournant le formulaire de commande (page 9).

AVIS ET CONSIGNES (suite)

CONCOURS

Les réclames commerciales et les concours organisés par les exposants ne doivent jamais engager *le promoteur*. Les concours doivent être autorisés par *le promoteur*.

CONSTRUCTION ET NORMES DE SÉCURITÉ

Le montage et le démontage d'une exposition est considéré par la loi comme un chantier de construction. Par conséquent, le port de chaussure de sécurité, de lunettes protectrices, de casque et de harnais de sécurité est fortement recommandé dans certaines situations, et obligatoire dans certains cas. Pour en connaître davantage, veuillez consulter : <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx>

DOCUMENTATION / LITTÉRATURE

Afin de satisfaire tous les visiteurs, l'exposant s'engage à distribuer de la documentation en français en quantité suffisante pour la durée de l'événement.

Source : article 58 de la *Charte de la langue française* - « *L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les lieux, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ou peuvent se faire sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue.* »

ÉLECTRICITÉ

Solotech, fournisseur exclusif, distribuera l'alimentation en électricité, si les installations de l'exposant sont conformes aux règlements et codes du bâtiment. **Chaque exposant est responsable de commander son branchement électrique.**

ENTREPOSAGE

Tous les contenants d'emballage doivent être retirés des stands. L'entreposage de boîtes de carton ou tout autre contenant autour du stand **est strictement interdit** par le Service des incendies de la Ville de Québec. Lorsque les contenants sont vides et prêts pour l'entreposage, l'exposant doit se procurer des étiquettes d'entreposage auprès du responsable du quai de chargement ; ces contenants seront par la suite ramassés et entreposés pour la durée de la Foire.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES STANDS ET MENUS TRAVAUX

Les stands doivent être nettoyés tous les jours et ce, avant l'ouverture au public. Les déchets doivent être déposés dans l'allée devant le stand à la fin de chaque journée, en vue du ramassage par le Service d'entretien du hall d'exposition.

PRÉSENCE DANS LES STANDS

L'exposant doit assurer la présence de personnel dans son stand durant toutes les heures d'ouverture de la Foire. Il est obligatoire qu'il y ait du personnel compétent en quantité suffisante **en tout temps** à votre emplacement, et ce, de l'ouverture à la fermeture de la Foire.

AVIS ET CONSIGNES (suite)

SÉCURITÉ

Le promoteur assure un service de sécurité de base permanent durant l'événement, à l'exception des périodes de montage et de démontage. *Le promoteur* en aucun temps, ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages qui pourraient survenir. L'exposant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses biens et assurer l'intégrité physique des personnes à l'intérieur et à proximité de son stand.

SERVICES EXCLUSIFS

Plusieurs services sont rendus à titre exclusif par le promoteur ou par les fournisseurs désignés du Centre de Foires. Les exposants doivent remplir les bons de commande pour toute requête concernant : la manutention, l'accrochage, l'alimentation électrique, la plomberie (eau et évacuation), l'air comprimé, le traiteur, la téléphonie et le nettoyage de stand (voir section « Répertoire des Fournisseurs » p.10).

AMÉNAGEMENT DES STANDS / NORMES EXIGÉES

UTILISATION DE L'ESPACE

- L'exposant ne doit pas utiliser plus que l'espace loué pour ses activités. Tout élément du kiosque sur le site d'exposition **ne doit pas dépasser 8 pieds de hauteur sur toute la surface et 3 à 4 pieds sur les côtés, car le droit de vue est obligatoire pour le respect de vos voisins.**
- L'exposant n'est pas autorisé à distribuer des coupons, échantillons ou autres marchandises appartenant à des tiers ni à promouvoir les produits et services de tiers.
- L'utilisation de l'espace est strictement réservée à l'exposant et celui-ci ne peut céder, en partie ou en totalité, toutes activités ou expositions ayant lieu dans l'espace loué à un tiers, ni permettre autrement la participation d'un tiers dans celles-ci, **sans obtenir l'autorisation préalable écrite et expresse du promoteur.**

REVÊTEMENT DU SOL

- Un tapis ou autre revêtement de sol **est obligatoire** et sera fourni avec votre kiosque.
- **Les tapis de type « tapis gazon / poil long » et emboîtables « casse-tête » sont formellement interdits par le Service des incendies à moins d'avoir le certificat d'ignifugation.**

Les rubans adhésifs devant être utilisés sont les suivants :

- Surfaces de plancher :
 - ECHOTape n° CL-W6033 – ruban adhésif de toile
 - ECHOTape n° DC-W188F – ruban double face à tapis
 - 3M n° 6910 – ruban de fixation de toile (Gaffers Tape)
 - Uline n° S-21257 – ruban adhésif de toile (Gaffers Tape)
 - Entertainment Industry Tape – Gaffers Tape
- Surfaces murales (béton et autres)
 - 3M n° 7220 – languette de fixation murale

SIGNALISATION

- Toute bannière ou enseigne rigide doit être installée à l'intérieur de l'emplacement. La pose d'enseignes suspendues ou d'éléments de décor gonflables exige l'autorisation au préalable du promoteur. *(Pour les services d'accrochage, voir la section « Répertoire des fournisseurs » p.10).*
- La réglementation du promoteur sur l'affichage et la représentation promotionnelle dans votre kiosque devra être respectée.

NORMES DE SÉCURITÉ

- Interdiction de fumer dans les halls d'exposition sous peine d'amende.
- Interdiction de circuler devant les véhicules et/ou chariots élévateurs en mouvement.
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue durant le montage et le démontage.

AIDE-MÉMOIRE

DOCUMENTS À RETOURNER PAR COURRIEL jdupuis@acvrq.com ou kthibault@acvrq.com

- ☐ BILLETS (au besoin)
- ☐ BILLETS DE STATIONNEMENT (au besoin)
- ☐ ACCRÉDITATIONS (date limite le 15 octobre 2025)

FORMULAIRES À RETOURNER AUX FOURNISSEURS DE LA FOIRE

NOTE : LES COÛTS DE CES SERVICES SONT MAJORÉS APRÈS LA DATE LIMITE.

Services

Entreprises

☐ Location de stand et de mobilier Nettoyage	GES* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Électricité, accrochage, audiovisuel Éclairage	Solotech* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Télécommunication, Internet Manutention	Expocité* Date limite prix anticipé : 13 octobre
☐ Service Alimentaire	La Cage traiteur événementiel*
☐ Transport de marchandises	Nalsi
☐ Hébergement	Hôtel et suites Normandin Date limite prix anticipé : 1^{er} octobre
☐ Hébergement	Hôtel le Dauphin Date limite prix anticipé : 1^{er} octobre

***FOURNISSEURS EXCLUSIFS**

CARTE D'ACCREDITATION SUPPLEMENTAIRE

Le nombre de cartes d'accréditation prévu à votre contrat est-il insuffisant ?
 Vous pouvez vous procurer des cartes d'accréditation supplémentaires
au coût préférentiel de 10\$ * chacune (taxes comprises).

Entreprise :	Date :	N° de stand :
Demandé par (responsable du stand) :	Téléphone : ()	Télécopieur : ()
Signature :	Courriel :	N° de commande :

Les représentants prendront possession de leur carte au bureau du promoteur lors du montage et au comptoir* d'accréditation de la Foire
Prière de fournir votre numéro de kiosque. Important : les frais doivent être acquittés à l'avance.

Quantité : _____ X 10\$ (taxes comprises) = _____ \$

« LE PAIEMENT TOTAL DOIT ACCOMPAGNER TOUTE DEMANDE »

Numéro de la carte : _____ Date d'exp. : _____ cvc : _____

Nom du titulaire : _____

Signature du titulaire : _____

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIEL jdupuis@acvrq.com

*Prix sujet à changement sans préavis

LOGISTIQUE

BILLET(S)

Vous avez du personnel à récompenser et des clients à remercier ?
Vous pouvez vous procurer dès aujourd'hui vos billets pour le Salon du VR au
prix de 12 \$* chacun (taxes comprises),

Entreprise :	Téléphone :	Télécopieur :	
Adresse :	Ville, Province :	Code postal :	
Demandé par (responsable du stand) :	Courriel :		
Signature :			
Description	Quantité	Prix unitaire	Total
Billets	X	12 \$	= \$
TOTAL À PAYER :			\$

« LE PAIEMENT TOTAL DOIT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE »

Numéro de la carte : _____ Date d'exp. : _____ cvc : _____

Nom du titulaire : _____

Signature du titulaire : _____

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIEL : jdupuis@acvrq.com

*Prix sujet à changement sans préavis.

FOURNISSEURS

RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS

SERVICES	CONTACT(S)	NUMÉRO(S)
☐ LOCATION DE STAND ☐ LOCATION DE MOBILIER ☐ LIVRAISON ANTICIPÉE ☐ NETTOYAGE	GES Canada Ltée Équipe du service aux exposants serviceinfo@ges.com https://ordering.ges.com/CA-00069924	Tél.: 514 367-4848 (Commandes par Internet seulement)
☐ TÉLÉCOMS ET INTERNET ☐ MANUTENTION	ExpoCité	Tél. : 418 691-7110 (Commandes par Internet seulement)
☐ ACCROCHAGE ☐ ÉCLAIRAGE ☐ ÉLECTRICITÉ ☐ AUDIOVISUEL	Solotech cdf@solotech.com https://solotech-cdf.com/	Tél.: 1-866-992-9466 (Commandes par Internet seulement)
☐ TRAÎTEUR	La Cage Traiteur événementiel	Tél.: 418-693-2754
☐ HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel et Suites Normandin	Tél.: 1-800-463-6721
☐ HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel le Dauphin	Tél. : 1-800-668-5911
☐ DOUANES/TRANSPORTEUR ☐ ENTREPOSAGE	NALSI Fernando Vera Robert Vieira	Tél.: 1-877-332-8987

BILLETS DE STATIONNEMENT

Le Centre de Foires a des billets journaliers pour les exposants au coût de 10 \$. Ils sont valides pour n'importe quelles journées à partir du 30 octobre au 2 novembre. Ces billets permettent d'entrer et de sortir dans la même journée (contrairement aux billets de 15\$ qui sont valide que pour une entrée sans possibilité de revenir).

Donc si vous voulez une passe pour toute la durée de la Foire pour 1 voiture, vous devrez acheter 4 billets.

Si vous êtes intéressé par ces billets de stationnement, vous devez les réserver avec ce formulaire et le retourner à kthibault@acvrq.com. Il sera possible d'en ajouter sur place.

Les billets seront disponibles au bureau du promoteur (à gauche de l'entrée des visiteurs) durant le montage et à tout moment durant les heures d'ouverture de la Foire.

Nom de la compagnie: _____

Nom du responsable _____

cellulaire : _____

Nombre désiré: _____

PAYABLE PAR CARTE DE CRÉDIT SUR PLACE

SVP, Faites-nous parvenir votre commande avant le 24 octobre.